

Communiqué de presse

Pour la santé de nos enfants, cultivons en bio les vignes près des écoles.

Comme chaque année au printemps, la saison de traitement des vignes va bientôt commencer en Gironde. Plus de 2500 tonnes de pesticides seront alors dispersées dans notre environnement proche, dont des produits Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR).

Pourtant, les restrictions préfectorales actuelles concernant les pulvérisations de pesticides sont insuffisantes, tant sur les horaires que sur les surfaces, pour garantir la bonne santé des enfants. Il existe des alternatives : l'usage exclusif de produits autorisés en viticulture « bio » et non classés dangereux pour l'être humain. Cet usage, imposé sur un périmètre de 200 mètres autour des établissements scolaires, limiterait considérablement la présence de CMR d'origine agricole dans l'environnement quotidien de nos jeunes enfants.

Pour ces raisons, je soutiens et j'appuie la demande des associations et des syndicats (Alerte Pesticides Haute Gironde, Alerte aux Toxiques, Collectifs Infos Médoc Pesticides, Générations futures Bordeaux, Alerte Médecins sur les Pesticides, collectif Alerte Pesticides de Léognan, la Confédération paysanne, FSU33, FCPE 33 et la CGT Educ'Action 33) faite au préfet de Gironde dans leur lettre ouverte du 1^{er} mars 2018 au sujet des règles de pulvérisations près des écoles.

Cet arrêté préfectoral permettrait de répondre à l'urgence. Je regarderai attentivement comment faire évoluer le cadre législatif pour que la santé de nos enfants soit préservée de façon pérenne.

Loïc Prud'homme
Député de Gironde

Contacts presse :

Garance Bousquin : 07 84 39 14 65
Yannis Haran : 06 40 42 94 81